


3 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Hausman Jean-Marc ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours est centré sur la théorie générale des obligations contractuelles. Après avoir défini le contrat et les différentes catégories de contrats, le cours suit les différentes étapes de la vie du contrat : - sa formation (approches dynamique et statique de la conclusion du contrat); - les effets du contrat; - l'inexécution du contrat et les sanctions de l'inexécution (judiciaires et extrajudiciaires); - la relativité des effets internes et l'opposabilité des effets externes aux tiers; - la fin du contrat. Une deuxième partie, plus synthétique, s'attarde aux sources d'obligations non conventionnelles. L'accent est mis sur les dispositions du Code civil relatives à la responsabilité civile. Dans une troisième et dernière partie, également assez courte, quelques éléments du régime général de l'obligation sont étudiés dans leurs grandes lignes : la cession de l'obligation; le paiement et la prescription. Lors de l'examen de ces questions, l'on s'attachera, autant que possible, à les appréhender et à les situer en fonction des évolutions économiques et sociales de la société contemporaine.
Acquis d'apprentissage	<p>Se situant dans le prolongement du cours de Fondements du droit, l'objectif principal de cet enseignement - qui est spécifique à la mineure en droit - est de fournir aux étudiants les notions nécessaires du droit positif des obligations pour leur permettre de suivre avec fruit les cours à option qui mobilisent des matières de droit privé. Le cours vise aussi à développer chez les étudiants le sens de la précision et de la rigueur indispensable pour suivre avec fruit d'autres cours de la mineure en droit. Si le cours est avant tout conçu comme un cours de droit positif, il doit toutefois aussi être l'occasion de sensibiliser les étudiants à la relativité du droit en mettant en évidence les principales métamorphoses que la matière des obligations a connues depuis 1804 (déclin du principe du consensualisme, atteintes grandissantes au principe de l'autonomie de la volonté et de la convention-loi, souci de protéger la partie faible ...). Pour cette raison aussi, le titulaire du cours s'attachera à attirer l'attention des étudiants sur les efforts d'harmonisation qui voient le jour au plan international (Principes Unidroit, Principes de droit européen du contrat...).</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral, précédé d'une brève préparation écrite, comportant des questions de compréhension et d'application.
Contenu	L'enseignement, dont le contenu est décrit ci-dessus, prendra la forme d'un enseignement magistral. Il n'est assorti ni de travaux pratiques, ni de séances de monitorat.
Ressources en ligne	Un syllabus disponible sur i-campus et diffusé par la DUC.
Autres infos	L'étudiant emporte ses propres textes législatifs à l'examen. Aucun code particulier n'est imposé.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences des religions	SREL2M	3		
Mineure en droit (ouverture)	LODRT100I	3		